Mandat de la profession sur le mouvement

Pour le retour à des règles de mouvement simples et équitables !

Les professeurs des écoles réunis le mercredi 30 mars 2022 avec les syndicats SNUDI-FO43 et SNUipp-FSU43, (le SE-UNSA 43 s'associe à ce texte), font le constat que :

- Les suppressions de postes
- Les refus d'ouvertures de classes
- La création d'un barème ne prenant pas en compte l'ancienneté générale de service
- La mise en œuvre de la nouvelle formation des FSE et étudiants
- La réservation de nombreux postes (postes sortis du mouvement normal et qui ne sont pas communiqués aux personnels)
- La multiplication des postes à profil

Sont des mesures qui amènent à fermer complètement le mouvement du personnel.

Les professeurs des écoles réunis, considèrent également que les éléments de barème arrêtés unilatéralement par l'administration aggravent encore cette situation, l'ancienneté devenant accessoire au profit d'autres critères surévalués.

Ils exigent de l'administration un retour à un barème avec comme élément essentiel l'ancienneté général des services.
Ils demandent l'aménagement effectif des postes pour les personnels porteurs d'un handicap. Ils demandent que les personnes victimes de fermeture de poste soient protégées.

Ils demandent que toutes les informations sur le mouvement soient facilement accessibles à l'ensemble des personnels et que tous les postes soient connus et fassent l'objet d'une publication départementale. Ils demandent que les réponses aux demandes de temps partiel et congés de formations soient faites avant le mouvement.

Ils demandent de la transparence et de l'équité avant, pendant, après le mouvement.

Ils demandent le rétablissement des CAP afin que les opérations de mouvement puissent être contrôlées en amont par les représentants du personnel.

NOM-Prénom	Ecole	Signature